



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE COMPETENCE

Compte tenu :

(Nom, prénom) :

MARCHEZINI DIDIER AGUILAR LEVI PAILLET FABIEN
GUINET WILLIAM TRODOUX SEBASTIEN ETIENNE YOHANN
BOLLOCH OLIVIER MADEC ERIK MARTINEZ CLEMENT

sont reconnues compétentes pour effectuer la (ou les) opération(s) cochée(s) ci-dessous au titre de l'**Arrêté du 20 novembre 2017** :

- la vérification du dossier d'exploitation pour les équipements fixes
 - l'inspection de requalification*
 - la vérification des accessoires sous pression
 - la vérification des accessoires de sécurité

* Dans le cas d'une requalification périodique sans épreuve, l'expert APAVE procède à un examen visuel qui a pour but d'identifier sur place l'équipement à requalifier.

Cet examen visuel ne vient pas en substitution de l'inspection de requalification et/ou de la vérification des accessoires de sécurité éventuellement effectuée(s) par le SIR (AQUAP ESX 02).

(Raison sociale) : MATISEC
(Adresse) : 2 rue BLAISE PASCAL
38090 VAULX-MILIEU

Fait à : VENISSIEUX

Le : 20/01/2025

L'Expert Apave
(Nom et visa)

P-J CAMPRUBI

Cette attestation a une durée de validité d'un an à compter de la date d'édition.

Référence Apave : A533743431.10